



# **Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la donation à la Ville de Neuchâtel de trois bufflonnes de l'artiste Davide Rivalta**

(Du 1<sup>er</sup> avril 2019)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Préambule**

Par le présent rapport, notre Conseil souhaite soumettre à l'approbation de votre Autorité le don par une généreuse mécène domiciliée dans notre ville de trois bufflonnes en bronze de l'artiste italien Davide Rivalta. Ces pièces qui avaient fait le bonheur des habitants de notre cité, comme des touristes, l'an passé à la rue de l'Hôpital, trouveront leur emplacement définitif à la place Pury (à proximité immédiate du kiosque). Ce don désintéressé n'est assorti d'aucune charge ni condition particulière, sauf à entretenir et assurer ces œuvres d'art.

## **2. Témoins à charge**

L'an passé, du 5 mai au 2 septembre, une vingtaine d'animaux grandeur nature, réalisés par l'artiste italien Davide Rivalta, ont pris leurs quartiers au cœur de la cité dans le cadre d'une grande exposition à ciel ouvert intitulée «Témoins à charge ». Fruit d'une collaboration entre la Ville de Neuchâtel et la société AP Projets d'Art, cette exposition permettait au public de croiser dans les rues et sur les places du centre-ville des animaux : des bufflonnes, des loups, un guépard, des lions, un ours, un cheval, un aigle, un agneau. Tous témoignaient, comme de touchants témoins à charge, de la fragilité de la vie sauvage et de l'urgente nécessité de préserver l'espace vital de ces grands animaux. Par cette exposition, l'artiste nous rappelait, à travers ces bêtes muettes, que nous sommes issus d'un seul et même monde et qu'il est nécessaire pour nous de conserver un lien étroit avec eux.

## **3. Davide Rivalta**

Né à Bologne en 1974, le sculpteur à l'origine de ce bestiaire travaille essentiellement le bronze. Par des gestes amples et précis, Rivalta reconstitue les comportements et les traits de caractère de chacun des animaux dont il s'empare, afin de provoquer une véritable rencontre entre l'homme et la bête. La matière brute est rugueuse, conférant aux sculptures un sentiment de puissance.

Cet artiste dialogue et fait corps avec ses animaux qu'il a lui-même réellement croisés et observés attentivement. Ses œuvres sont coulées à la Fonderia Artistica de Carli, à Volvera (près de Turin), où prend vie ce fascinant bestiaire. Davide Rivalta est représenté en Suisse par la société AP Projets d'Art, basée à Colombier, dirigée par M. Philippe Jacopin, qui a découvert le travail de cet artiste hors du commun et décidé de le montrer en Suisse. La société en question s'occupe en effet d'organiser des expositions d'artistes avec lesquels elle collabore, afin de valoriser leur travail auprès d'un large public.



Les bufflonnes de Davide Rivalta ont agrémenté de leur présence la rue de l'Hôpital de mai à septembre 2018, s'attirant la sympathie du public neuchâtelois. (photo sp)

#### 4. Oeuvres de Rivalta en ville

En provenance d'Antibes, le bestiaire de Rivalta, qui avait fait les beaux jours de la cité de la Côte d'Azur, a quitté Neuchâtel peu avant la dernière édition de la Fête des vendanges. Les animaux du sculpteur bolognais ont ensuite passé l'hiver du côté de Gstaad. Certains ont toutefois préféré demeurer à Neuchâtel. Le rhinocéros, les loups et l'agneau ne sont en effet jamais partis vers les montagnes.

Comme vous le savez déjà, notre Conseil a en effet donné suite à une interpellation du groupe socialiste déposée en juin 2018 devant votre Autorité, qui demandait à l'exécutif d'étudier la possibilité de garder une ou plusieurs de ces œuvres. C'est ainsi que nous avons acquis le placide rhinocéros pour la somme de 88'000 francs. L'artiste et la société AP Projets d'arts qui le représente nous ont consenti un rabais substantiel. Du haut de ses 170 cm pour 1050 kilos, le pachyderme est désormais sur le chemin de toute personne qui se rend dans ce haut lieu de culture et de connaissance qu'est le Collège latin, siège de la Bibliothèque publique de Neuchâtel.

Par ailleurs, devant l'engouement suscité par cette exposition, parmi la population, aussi bien dans la rue que sur les réseaux sociaux, et afin de ne pas grever davantage les finances communales, notre Conseil a tenté avec succès une expérience inédite à notre sens pour une collectivité publique. La Ville, par son Service de l'information et de la communication, a lancé une campagne de financement participatif via une plateforme en ligne, afin de permettre à la population, par l'entremise de la Direction de la culture et intégration, de financer l'acquisition d'un ou plusieurs des loups installés sur l'esplanade de la Collégiale ainsi que l'agneau placé dans le cloître.

Les coûts s'élevaient à 25'000 francs par loup et à 9'000 francs pour l'agneau. Pour que l'opération réussisse, il fallait au moins parvenir à l'acquisition d'un loup. Et l'opération a réussi au-delà des attentes de la Ville puisqu'en l'espace de trois mois, ce sont 84'000 francs de dons qui ont été promis par le public, permettant ainsi de conserver autour de la Collégiale la première meute de loups du canton ainsi que l'agneau qui pourra continuer d'embellir le cloître de la Collégiale.



Acquis grâce à des dons de la population, ce loup et deux de ses compères demeureront sur l'esplanade de la Collégiale. (photo sp)

## 5. La donation

Pendant la durée de la souscription publique lancée par la Direction de la culture et de l'intégration pour acquérir les loups et l'agneau de la Collégiale, une mécène a pris contact avec la Ville pour signaler son

intention de faire don de trois bufflonnes à la collectivité. Il s'agit d'une Suissesse, honorablement connue, domiciliée depuis une quarantaine d'année à Neuchâtel. Elle ne souhaite toutefois pas se faire connaître et nous entendons respecter son désir de discrétion. La personne en question, sensible à l'accueil favorable réservé par la population et les visiteurs de notre ville aux animaux sauvages exposés par Rivalta durant l'été 2018, a acquis pour un montant total de 185'000 francs les trois bufflonnes qui paissaient à la rue de l'Hôpital.

Ceci fait, elle désire en faire don à la Ville par voie de convention. En concertation avec les différents services communaux et les transports publics concernés, nous avons proposé à cette généreuse donatrice d'exposer de façon permanente les trois bufflonnes à la place Pury, au sud du kiosque central, à peu près à l'endroit où se trouvait l'ours de l'exposition Rivalta en 2018. La mécène ne met pas d'autres conditions pour nous que d'entretenir ces œuvres, de les assurer convenablement et de solliciter son accord si nous devons un jour les déplacer. Elle se réserve toutefois, comme prévu dans la convention, le droit de récupérer les bufflonnes si nous décidions à terme de ne plus les exposer dans l'espace public. Les sculptures seront solidement ancrées dans le sol de façon à ne pas pouvoir être renversées. La société AP Projets d'Art offre à la Ville, ce dont nous la remercions, l'installation de ces trois bufflonnes, œuvres de grande taille, qui nécessitent des précautions particulières pour les manipuler avec soin. L'augmentation de la prime annuelle d'assurance à charge de la Ville sera inférieure à 100 francs. En vertu de la réglementation communale, c'est le Conseil général qui est compétent pour accepter une telle donation.

Notre Conseil est très reconnaissant envers la donatrice de sa démarche spontanée de mécénat artistique en faveur de la ville de Neuchâtel, de ses habitants et des personnes de passage.





L'une des trois bufflonnes de la rue de l'Hôpital qui ont fasciné la population et beaucoup intrigué les enfants, les sensibilisant ainsi à la vie sauvage et à la fragilité de notre environnement. (photo sp)

## **6. La collection du Conseil communal**

Avec l'aval de votre Autorité, nous entendons verser ces trois bufflonnes – tout comme d'ailleurs le rhinocéros qui trône devant le Collège latin ainsi que les loups et l'agneau de la Collégiale – dans la collection dite du Conseil communal. Celle-ci se compose d'un ensemble d'œuvres d'art reçues ou acquises au cours du temps dont une partie est stockée à la villa Lardy, une autre agrémente les bureau et locaux de l'Administration et une troisième se trouve disséminée dans l'espace public sur l'ensemble du territoire communal.

Pour information, nous avons confié à deux historiennes de l'art le mandat d'inventorier selon des méthodes scientifiques cette collection et d'émettre des recommandations pour sa bonne conservation. En charge de son entretien, le Service de la culture collabore avec une restauratrice d'art indépendante pour ce faire. La collection du Conseil communal s'inscrit dans une logique d'acquisition distincte de celle du Musée d'Art et d'Histoire (MAHN) qui poursuit des objectifs propre à une institution muséale. En la constituant, notre Conseil entend notamment soutenir des artistes de la région ou d'ailleurs ainsi que les galeries d'art de la place auprès de qui il acquiert les œuvres. En font partie également toutes les sculptures, peintures et fresques que l'on peut admirer dans l'espace public communal. Cette collection a pris une certaine ampleur ces dernières années avec l'achat de pièces remarquables de Krähenbühl, Clot, Delgado, Mnatsakanian, Mandril, entre autres, et bien évidemment de Davide Rivalta.

## **7. Conclusion**

Notre Conseil est honoré de pouvoir enrichir la collection d'œuvres d'art de la Ville du don de trois bufflonnes en bronze qui rejoindront au cœur de la cité le rhinocéros, les loups et l'agneau de l'artiste italien Davide Rivalta. Il se félicite de voir ces œuvres embellir l'espace public et témoigner ainsi chaque jour auprès de notre population de l'urgence dans laquelle nous nous trouvons de préserver l'espace vital des animaux sauvages, partant notre environnement tout entier.

Nous vous proposons, par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, d'accepter ce don avec reconnaissance et gratitude en adoptant l'arrêté lié au présent rapport.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> avril 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente ,

Le chancelier,

Christine Gaillard

Rémy Voirol



Projet

**Arrêté**

**concernant une donation à la Ville de  
Neuchâtel de trois bufflonnes de  
l'artiste Davide Rivalta**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à accepter la donation d'une habitante de la ville de Neuchâtel de trois bufflonnes en bronze sculptées par l'artiste italien Davide Rivalta.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.